

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

Parmi les manifestations d'ordre culturel ou social qui se sont tenues au Maghreb en 1981, nous citerons : les Journées maghrébines de cardiologie tenues à Alger dans la première quinzaine de janvier, et où l'on a noté la présence d'une importante délégation marocaine; le 1^{er} Congrès des médecins algériens, qui s'est ouvert à Alger le 1^{er} avril; le 10^e Congrès médical maghrébin, qui a été inauguré à Alger le 7 mai par le Président Chadli, en présence des ministres de l'Enseignement, de la Recherche scientifique et de la Santé; la tenue à Alger du 14 au 20 mai, des travaux du Premier congrès des ministres arabes de l'Enseignement supérieur, sous l'égide de l'ALESCO et en collaboration avec l'Union des universités arabes et l'Organisation des Nations Unies pour la Science et la Culture; la rencontre à Rabat, du 18 au 20 mai, de l'Union des femmes arabes; les travaux à Tunis, du 9 au 15 novembre, du Congrès de l'Union internationale de la presse de langue française, à l'issue duquel les congressistes ont adopté une résolution ayant trait à l'établissement d'une coopération entre les professionnels de l'information au sein d'un Office arabo-francophone de presse, dont le siège serait à Tunis, et une autre sur la fondation d'une université franco-arabe à Dakar.

Au congrès des ministres arabes de l'Enseignement supérieur, il a été beaucoup question de l'arabisation et, en particulier, de la « maîtrise scientifique de la langue arabe ». M. Meziane, recteur de l'université d'Alger-centre n'a pas caché que « des problèmes considérables ont surgi quand, au début de la présente année universitaire, on a arabisé l'enseignement des sciences sociales. Dans la plupart des pays arabes, l'enseignement des sciences médicales se fait totalement ou partiellement en langues étrangères. On a beaucoup loué l'expérience de la Syrie. Un participant a cependant posé la question : « Jusqu'à quelles limites utilise-t-on les langues étrangères dans l'enseignement de la médecine en Syrie ? » *El-Moudjahid* (18 mai), qui rapporte ce débat, conclut : « Donc une réalité se dessine à peu près à travers l'ensemble de ces expériences, la réalité d'un enseignement « métissé ».

On a parlé aussi, dans ce congrès, des chiffres : chiffres indiens utilisés au Machrek et chiffres arabes utilisés au Maghreb. Un participant a suggéré de « faire un choix entre les deux chiffres ».

La « fuite des cerveaux » arabes vers l'étranger, essentiellement vers l'Europe occidentale et les Etats-Unis, a enfin retenu l'attention du congrès : le monde arabe aurait perdu plus de 28 000 cadres ou « cerveaux » en 1974 et 1975 et « le chiffre est sans doute beaucoup plus important en 1981 ». Parmi

les causes évoquées, la principale semble être qu'« on ne favorise pas assez la recherche scientifique » dans les pays arabes, « ce qui finit par décourager les chercheurs ».

Le 15^e Séminaire sur la Pensée islamique s'est ouvert le 3 septembre à Alger. Il a réuni plus de mille participants. Le thème en était le Coran, sa transmission, son interprétation, son écriture. Cheikh Ghazali, directeur de la Daawa islamique d'Arabie Séoudite, a déclaré que « la science est apatride » et que, en tant que telle, elle véhiculerait des valeurs contraires à l'Islam et serait un danger d'aliénation, le plus grave qui puisse exister pour les Musulmans. Ce point de vue extrême n'a pas été suivi par l'ensemble des assistants. Le Professeur Bou-Amrane de l'Université d'Alger a déclaré : « Les domaines de la science et de l'Islam sont complémentaires et non pas antagonistes ». Il n'y a pas de problème, selon lui, en ce qui concerne les sciences exactes, mais il y en aurait un en ce qui concerne les sciences sociales, dont le contenu, doit être contesté, et non leurs méthodes (Cf. *Révolution Africaine* du 11 au 17 septembre 1981). « Organiser la vie spirituelle des hommes (selon le Coran, bien entendu) revient à organiser leur vie sociale », a conclu l'orateur.

Le délégué iranien soutint que, dans une société islamique, seul l'homme du culte a le droit de régenter l'Etat. A quoi d'autres orateurs objectèrent que « l'Etat corrompt : qu'advierait-il de la religion si ses initiateurs et ses défenseurs présentaient l'image de personnes corrompues ? ».

I. - ALGÉRIE

I. - ENSEIGNEMENT

Le budget de l'Etat pour 1981, en augmentation de plus de 33 % par rapport à celui de 1980, accorde sensiblement la même part aux différents secteurs que l'année précédente. Dans le chapitre des dépenses d'équipement, l'Education, avec un budget de 4,8 milliards de dinars, dispose de 15,19 % du total contre 15,75 % en 1980. Le Budget de fonctionnement s'élève à 6,71 milliards pour l'Education et l'Enseignement fondamental, à 1,89 pour l'Enseignement et la Recherche scientifique, à 336 millions pour l'Information et la Culture, 418 millions pour le Travail et la Formation professionnelle, 219 millions pour les Affaires religieuses, 296 millions pour Jeunesse et sports et 2,04 milliards pour la Santé.

Le gouvernement attache une grande importance à la formation professionnelle et ce d'autant plus que la déperdition des effectifs dans le passage d'un cycle à l'autre est considérable. En 1980, la moyenne nationale de passage du cycle primaire au cycle moyen a été de 55 %, soit 45 % de rejet (cela représente une déperdition de l'ordre de 225 000 sujets); pour le passage du cycle moyen au cycle secondaire, la moyenne nationale de passage est la même : 55 %, soit une déperdition de 85 000 (1). Et le taux global des non-scolarisés de 6 à 13 ans (de 20 % plus élevé en moyenne, pour les filles que pour les garçons) a été le suivant de 1974 à 1980 :

1974-1975 : 31,8 %
1977-1978 : 29,4 %
1978-1979 : 29,4 %
1979-1980 : 27,4 % (2)

Selon d'autres sources (3), le ministère du Plan « prévoit, pour la période 77-82, l'arrivée massive de quelque trois millions de jeunes à la recherche d'un emploi, d'une formation ou de n'importe quoi qui serve de relais à cette école dont il ne leur reste que de vagues relents ». La loi relative à l'apprentissage stipule, en son art. 12, que « nul ne peut-être reçu en qualité d'apprenti s'il est âgé de moins de 15 ans et de plus de 18 ans à la date de signature du contrat d'apprentissage ». Ce qui veut dire (selon l'auteur de l'article cité) que « à 15 ans quiconque n'est pas à l'école est forcément dehors », c'est-à-dire dans la rue. C'est moins grave pour les ex-écoliers de 17 ans, auxquels 14 ministère ont

(1) D'après le *Bulletin d'informations économiques* de l'APS, 1981, n° 71.

(2) *Ibid.*

(3) *Algérie-Actualité*, n° 823, « Les déshérités scolaires ».

proposé 25 149 places pour leur formation; mais ils étaient 63 225, ce qui fait que 39,77 % seulement ont été cassés. Et parmi ces places, il y en avait 47,97 % pour les garçons et 26,42 % seulement pour les filles, sans parler de grandes inégalités entre les wilayas.

Aussi, certains ont-ils réclamé (4) « la mise en œuvre d'une politique de formation professionnelle en entreprise », « orientée vers la classe d'âge de 18 à 35 ans analphabète et sans qualification », ce qui supposerait l'organisation de structures appropriées : formation pédagogique des animateurs, élaboration des programmes et des méthodes, etc.

Le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement fondamental M. Mohamed Cherif Kharoubi, dans une interview accordée à *Révolution Africaine* (n° 900), a notamment déclaré : « Il est inconcevable de constater que 4 millions d'élèves sont inscrits dans les cycles élémentaires et moyen, 75 000 étudiants dans le supérieur et seulement 30 000 jeunes gravitent dans les centres de formation professionnelle. Cela n'a vraiment aucun rapport avec la vocation industrielle et de développement économique du pays ». Et le ministre compte beaucoup sur l'Ecole fondamentale, « qui vise au renforcement de la formation professionnelle et technique », en particulier pour répondre aux « besoins du pays en ces cadres techniques moyens qui nous font cruellement défaut ».

• •

Que devient donc « l'Ecole fondamentale » ? Son an 1 s'est achevé en 1981. Les enfants qui ont fini cette première année ont encore huit ans pour achever la scolarisation de neuf ans qui les conduira au « Brevet d'enseignement fondamental ». L'hebdomadaire *Révolution Africaine* (*ibid.*) fait le point dans un article intitulé « Diagnostic mesuré ». Il fait l'éloge de la réforme, qui supprime « le barrage malthusien représente par l'angoissant et injuste concours d'entrée en 1^{re} année du cycle moyen »; en enseignant les fondements des mathématiques et des sciences « ainsi que l'étude systématique des processus de production », elle prépare les jeunes à une « formation professionnelle de base », qui leur permettra, le moment venu, « le choix conscient d'un métier ».

Mais cet enseignement implique « une révolution pédagogique qui nécessite la mobilisation de moyens didactiques appropriés ». « Le rôle de leadership du tableau noir est remis en cause, il devra désormais composer avec les diapositives, le film et autres éléments audio-visuels ». C'est là que le bât blesse, et les chefs d'établissement ou les enseignants interrogés se plaignent du « manque de support didactique » et « des difficultés matérielles ». D'aucuns font des réserves également sur certains aspects des nouvelles méthodes pédagogiques.

Les 16 000 enseignants de la 1^{re} année de l'école fondamentale suivront leurs élèves et monteront en seconde puis en troisième année, pour revenir en

(4) BIE de l'APS, déjà cité.

première année ensuite. Cette démarche sera suivie dans les trois étages (de la 1^{re} à la 3^e, de la 4^e à la 6^e et de la 7^e à la 9^e année). Il y a actuellement 16 000 autres enseignants en stages d'initiation et d'observation.

* *

On se rappelle le terrible séisme qui a ravagé, le 10 octobre 1980, la ville d'El-Asnam et sa région. Moins d'un mois après, affirme *El-Moudjahid* (du 1/2/81), « plus de 100 000 enfants ont repris le chemin de l'école ». Les écoles fonctionnent sous des tentes. Par beau temps, à la moindre chute de température, les écoles sont désertées ». Conclusion d'un enseignement : « Il est certain que nous ne pouvons pas gagner l'année scolaire, mais je pense que nous arriverons à ne pas la perdre tout à fait... ».

II. - LA CULTURE

Alger a retrouvé son nom d'*El-Djezaïr* (« les îles »), donné par les Arabes au X^e siècle, au lieu d'Alger, qui n'est autre d'ailleurs que la transcription française d'El-Djezaïr, comme Londres l'est de London. Le nom d'Alger était employé en France dès le XVII^e siècle.

Cela résulte d'un décret du Président Chadli Bendjedid demandant aux instances locales de « revoir certaines dénominations de lieux non conformes aux traditions algériennes ». Les noms français avaient déjà été supprimés depuis longtemps : Bône redevenus Annaba, Philippeville - Skikda, Orléansville - El-Asnam, etc. Le décret prescrivait aux APC de « consigner sur le procès-verbal de leur décision les noms en langue nationale vocalisée » et de les transcrire « en caractères latins sur la base de la phonétique arabe ».

C'est ainsi que Blida est devenue El-Boulaïda, Mascara - Mouaskar, Mostaganem - Mestghanem, Tiaret - Tihert, Oran - Wahran. Le nom berbère est parfois remis en honneur : Lemdiyya au lieu de Médéa, Tilimsen (les fontaines) au lieu de la déformation en Tlemcen, due aux Arabes, El-Asnam est devenue Ech-Chelif, Constantine (l'antique Cirta, rebaptisée en 312 par l'empereur Constantin) appelée populairement Ksontina, se transforme en Qacentina (5).

* *

Les violents affrontements qui eurent pour objet, en 1980, la revendication de « la culture populaire », et notamment berbère, ont eu leur suite en 1981. Malgré la volonté de conciliation manifestée par le pouvoir sur plusieurs

[5] Ces noms nouveaux ont été publiés sur une pleine page par *El-Moudjahid* dans son numéro du 31 mai.

plans (par exemple, la mise en liberté des 24 animateurs du mouvement berbère arrêtés en avril 1980, l'admission des chanteurs kabyles à la radio et à la télévision, etc.) les tenants de la culture berbère estiment n'avoir rien obtenu. Aussi les manifestations ont-elles repris. Le dimanche 15 mars, la « communauté universitaire » de Tizi-Ouzou a lancé un mot d'ordre de grève qui a été largement suivi par les habitants : la quasi-totalité des magasins étaient fermés, ainsi que certaines administrations et des entreprises industrielles, et tous les lycéens de Kabylie. Un meeting a rassemblé l'après-midi, devant l'Université de Tizi-Ouzou, plusieurs milliers de personnes, en majorité des jeunes gens.

Les dimanches 19 et lundi 20 avril, c'était le premier anniversaire de l'intervention des forces de l'ordre contre l'Université de Tizi-Ouzou, dans la nuit du 19 au 20 avril 1980, suivie d'émeutes qui devaient durer trois jours. Cet anniversaire a été marqué par la réunion sur le campus de huit à dix-mille jeunes qui ont assisté à un gala. Y participaient des chanteurs kabyles célèbres, comme Ait Menguellat, et de nombreux groupes et orchestres. Le lendemain, les étudiants ont baptisé leur université « Université du 20 avril » et fixé à l'entrée une plaque portant ce nom. Dans la soirée, la troupe de l'écrivain Kateb Yacine donnait en arabe dialectal une pièce intitulée *Pain amer*. A Alger, le même jour, Kateb Yacine participait à un débat qui réunissait sur le terre-plein de la faculté de 1 500 à 2 000 étudiants, enseignants et jeunes. On notera également que des « chaires de berbère » ont été mises en place à l'Institut des Lettres d'Alger et à l'Université de Tizi-Ouzou, au début du mois de mars, l'enseignement étant assuré par le Professeur Salem Chaker, docteur en linguistique de l'Université de Paris. Le gouvernement a pris le parti de laisser se dérouler ces manifestations, du moment qu'elles ne troublaient pas l'ordre public, et ce d'autant qu'un vaste débat sur la politique culturelle avait été organisé sous l'égide du FLN.

Au début de mai, quatorze intellectuels, écrivains, journalistes, peintres, chercheurs, parmi lesquels le dramaturge Kateb Yacine, le romancier Mouloud Mammeri et le Professeur Chaker, ont déposé au ministère de l'Intérieur la demande d'agrément d'une association culturelle ayant pour but « de favoriser l'épanouissement de la culture populaire... dans toutes ses composantes, notamment la langue berbère ».

Les travaux du comité central du FLN, tenus du 30 juin au 2 juillet, ont abouti entre autres à une résolution sur la politique culturelle, qui s'en tient à des vagues recommandations et où le mot « berbère » n'est pas prononcé. Le rapport sur lequel s'appuyait cette résolution n'a été publié que dans la seconde quinzaine de juillet (6). S'il y est question des « parlars locaux », c'est pour affirmer que « les masses populaires ont toujours compris par intuition l'importance d'une langue unificatrice, évoluée, dotée d'un riche patrimoine écrit, dans la préservation de l'unité nationale et la protection de la société contre tout risque de dislocation ou de destruction ». Tout au plus est-il dit, dans le paragraphe du titre III intitulé « Culture et patrimoine » qu'« il convient d'étu-

(6) *El-Moudjahid* du 17 au 22 juillet 1981 et *Révolution Africaine* n° 909.

dier les différentes créations de notre société tout au long de son histoire... (parmi lesquelles) les différentes formes de la tradition orale, comme les contes et poèmes, les maximes, les proverbes, etc. ».

A la suite de cette publication, le « comité culturel berbère » a affirmé dans un tract que « la langue et la culture tamazight sont et demeureront une réalité vivante de notre pays. Les temps où l'on pouvait tuer une culture dans l'ombre sont révolus ». Le sentiment des membres de ce comité était que « désormais, en l'absence de dialogue le mouvement ne peut plus agir qu'en dehors du pouvoir et donc contre pour imposer la reconnaissance du fait berbère » (7).

La tenue d'une université d'été consacrée au domaine berbère, qui avait été prévue par le comité culturel berbère pour le mois d'août, n'a pu avoir lieu, les forces de la gendarmerie ayant occupé les deux centres universitaires de Tizi-Ouzou. Des membres du mouvement auraient été arrêtés tant en Kabylie qu'à Alger, et plusieurs centaines de lycéens exclus de leurs établissements.

Un mystérieux « Mouvement pour le berbère et la démocratie » avait appelé à une grève générale en Kabylie pour le lundi 28 septembre. Ce fut un échec complet. Il fut dû en partie à une division survenue parmi les animateurs du Mouvement culturel berbère sur l'opportunité d'une telle grève et surtout, semble-t-il, à l'annonce faite juste avant par le gouvernement de créer, dans les grandes universités algériennes, des départements de culture populaire faisant place à l'étude du berbère.

C'est M. Brehri, ministre de l'Enseignement supérieur qui annonça cette décision au cours d'un entretien télévisé : seront créés « dans les quatre villes universitaires » (Alger, Oran, Constantine et Annaba), au sein d'un Institut de langue et culture arabe, des « départements de littérature et de dialectes populaires », où l'on enseignera, notamment, l'arabe algérien et le berbère. En confiant l'enseignement des langues populaires à l'Université et en le situant dans le cadre des instituts de langue et culture arabe, le gouvernement se réservait évidemment la possibilité de le contrôler. Certains universitaires berbérophones ont cependant exprimé le regret que Tizi-Ouzou n'ait pas été incluse parmi les universités concernées et qu'ils n'aient pas été associés à l'élaboration des programmes et de l'organisation des nouveaux départements.

Le 28 octobre, trois étudiants, comptant parmi les animateurs du collectif culturel berbère de l'Université d'Alger, ont été condamnés à une peine d'un an de prison ferme. Les vingt autres inculpés ont été condamnés à de courtes peines couvertes par leur séjour de cinq mois en prison préventive. Le 19 mai, journée de l'étudiant, avait été perturbé, à la Faculté centrale d'Alger, par de mystérieux agresseurs, armés de barre de fer et de couteaux, qui n'ont jamais été retrouvés. Les inculpés, arrêtés plusieurs jours après ces faits, ont toujours soutenu qu'ils étaient totalement étrangers à cette affaire. Il semble que la modération des jugements soit en rapport avec la volonté d'apaisement mani-

(7) *Le Monde* du 28 août 1981.

festée par le gouvernement par l'introduction du berbère et du dialecte populaire dans les enseignements universitaires.

Deux sujets de friction sur le plan culturel ont surgi cette année entre l'Algérie et la France.

L'un, à vrai dire, n'est pas nouveau. C'est le problème des archives algériennes dont une partie fut transférée à Aix-en-Provence, dès 1961, par la direction des Archives de France avec l'accord personnel du général de Gaulle. Théoriquement, ce sont les archives dites « de souveraineté » qui ont été transportées en France. Mais il est bien évident que la distinction entre ce qui relève de cette catégorie et ce qui n'en relève pas est très souvent bien difficile et que le choix est arbitraire. D'autre part l'Etat algérien, soulignant qu'il a succédé à l'ex-puissance coloniale, a toujours revendiqué ce qu'il considère comme un « patrimoine algérien ».

Une nouvelle réunion du groupe de travail s'est tenue à Alger, les 27 et 28 octobre. Il semblait que le gouvernement socialiste français fût mieux disposé que le précédent à l'égard de la revendication algérienne. Ce qui avait provoqué d'ailleurs des inquiétudes chez des parlementaires de l'opposition, chez certains historiens et diverses associations comme l'Académie des Sciences d'Outre-mer.

D'après une déclaration faite par M. Cheysson le 18 novembre, la France aurait décidé de restituer les archives algériennes antérieures à la colonisation. Le lendemain, le journal *El-Moudjahid* réaffirmait la volonté de l'Algérie de récupérer la totalité des archives.

Le second sujet de friction concerne les centres culturels français en Algérie. Le 23 novembre, le quotidien *El-Moudjahid* publiait, à quelques jours de la visite du Président Mitterrand, les grandes lignes d'un décret réglementant les activités des centres culturels étrangers en Algérie. La France était, bien entendu, la première visée, puisqu'elle dispose de cinq centres, à Alger, Oran, Constantine, Annaba et Tlemcen, sans compter un Centre d'information pédagogique sur les méthodes d'enseignement du français. Celui d'Alger compte environ sept mille adhérents, donne des cours de français et d'arabe, dispose d'une bibliothèque scientifique et technique, et organise des conférences, des expositions, des projections de films. L'existence de ces centres était désormais soumise à l'agrément du ministre des Affaires étrangères et leur ouverture doit être, en outre, autorisée par le ministre de l'Intérieur. Ils sont tenus de fixer leur centre à Alger, ce qui entraîne, en principe, la fermeture des quatre centres français de province. Ils sont dépourvus de tout privilège ou immunité diplomatique ou consulaire et se trouvent en fait régis par la loi sur les associations, ce qui permet de mettre fin à leurs activités sans en référer à l'Etat concerné. Toutes les activités du centre, conférences, projections, représentations, etc., sont soumises à l'autorisation préalable du ministère de l'Information et de la Culture.

C'est par un communiqué publié dans la presse que l'ambassade a appris qu'elle devait « régulariser la situation de ses centres culturels ». On espérait que la commission bilatérale culturelle, scientifique et technique qui devait se réunir quelques semaines plus tard, pourrait résoudre ce problème.

Le problème de l'édition, dont dépendent pour une si large part la vie culturelle et son expansion, ne semble pas avoir été résolu jusqu'ici de façon satisfaisante, s'il faut en croire les Algériens eux-mêmes. *Révolution africaine* écrit que, sur 1 800 ouvrages publiés entre 1962 et 1973, la part de la SNED se monte à 555 livres, dont 287 en arabe et 268 en français. L'organe du FLN conclut : « Ces chiffres se passent de tout commentaire en regard même de quelques autres pays du Tiers-monde ». C'est d'autant plus étonnant que la SNED, fortement subventionnée par l'Etat, verse des droits d'auteurs élevés, à « faire rêver les écrivains européens » (8). Un grand complexe d'édition et d'arts graphiques, équipé d'un matériel ultra-moderne, a été édifié à Reghaia, près d'Alger, à partir de 1976. Mais son gigantisme même a posé des problèmes : une partie de la main-d'œuvre, formée en Allemagne de l'Est, restant inemployée, est allée ailleurs, et les installations ne fonctionnent aujourd'hui qu'à 40 % à peine de leur capacité.

La vie littéraire paraît être à peu près inexistante. De l'Union des écrivains, placée sous l'égide du parti, la plupart des écrivains francophones ne font pas partie. Il n'existe plus de revue littéraire en français, depuis la disparition de *Promesses*, lancée par Malek Haddad en 1976. L'hebdomadaire *Algérie-Actualité*, le quotidien *El-Moudjahid*, qui publiaient des pages littéraires, y ont renoncé. Les revues de langue arabe, *Amal*, équivalent de *Promesses*, *Ath-Thaqafa* (la Culture) dépendant du ministère de l'Information et de la Culture, et *Al-Açala* (l'Authenticité) publiée par le ministère des Affaires religieuses, continuent à paraître mais « ne constituent pas vraiment des pôles d'attraction ».

Les autorités, sans renoncer, bien sûr, à la politique d'arabisation, s'orientent vers un bilinguisme de fait. La SNED publie maintenant des traductions de ses ouvrages, qu'ils soient écrits en arabe ou en français. Elle passe même des contrats avec des éditeurs parisiens pour la traduction de certains livres publiés en français. La société, paralysée longtemps par une lourde bureaucratie, doit éclater en plusieurs entreprises distinctes, se consacrant chacune à un type d'activité particulier. Un comité de l'édition a été récemment créé, qui regroupe des représentants des écrivains, des députés et des délégués des ministères concernés. Les collections seront dirigées par des spécialistes, intellectuels, universitaires, chercheurs. Il semble, enfin, que depuis l'arrivée au pouvoir du Président Chadli Bendjedid, une certaine liberté d'expression, encore toute relative, commence à se manifester. Si le mouvement continue, il ne peut qu'activer et développer la vie littéraire en Algérie.

(8) Cf. Daniel JUNQUA in *Le Monde* du 27 novembre, p. 22.

III. - LA RELIGION, LA FEMME ET LA FAMILLE

Les intégristes musulmans ont fait beaucoup parler d'eux cette année. Des incidents se sont d'abord produits le 10 mai, en plusieurs endroits, à l'occasion de la Journée de l'étudiant. Les plus graves ont eu lieu à Annaba, où des groupes d'activistes musulmans, armés de barres de fer et de couteaux, ont donné l'assaut à l'Université, frappant étudiants et professeurs, saccageant les locaux, détruisant fichiers et documents. Officiellement, il y aurait eu trente-quatre blessés, dont deux ont dû être opérés. D'après d'autres informations, les blessés auraient été encore plus nombreux, et il y aurait quatre ou cinq morts. Des affrontements avec la police ont également eu lieu à l'Université d'Alger, provoqués par des intégristes. A Bel-Abbès des intégristes tentèrent de donner l'assaut à la wilaya.

Les incidents survenus le même jour à Bejaïa, à 15 kilomètres à l'est d'Alger, paraissent avoir été d'une autre nature. Une manifestation avait bien été organisée par les étudiants. Mais elle dégénéra après que s'y furent joints des ouvriers en grève, des chômeurs et des voyoux. Des pierres furent jetées contre les bâtiments publics, notamment la wilaya et l'APC, des cars incendiés, des voitures officielles détruites, des magasins saccagés et pillés. Il semble que cette manifestation ait surtout traduit le mécontentement de la population devant des conditions de vie difficiles.

Une cinquantaine de personnes ont été arrêtées dans les trois villes et déferées au parquet.

L'inquiétude croît dans l'opinion devant les agissements des intégristes, qui n'hésitent pas à recourir à la violence pour imposer leurs vues. Un peu partout ils réquisitionnent de force les locaux pour y installer des salles de prière. Ces « mosquées sauvages » qui échappent, bien entendu, au contrôle du ministre des Affaires religieuses, servent de tribunes contre le gouvernement. Dans les universités, les étudiantes qui n'adoptent pas la tenue des « sœurs musulmanes » sont souvent molestées.

Le chef de l'Etat, parlant à Saïda le 20 mai, a condamné avec force ces agissements et rappelé que l'Islam, « religion de la justice sociale », récusait « le fanatisme ». Ces déclarations, les poursuites engagées et le fait que la télévision a longuement montré les déprédations commises par les intégristes montrent que le pouvoir a conscience du danger et qu'il est résolu à y faire face.

..

Mais des incidents encore plus violents devaient se produire à Laghouat à la fin du mois de septembre, où « des membres d'un secte religieuse » (on ne nous dit pas si ce sont des « intégristes », mais ce sont évidemment des

fanatiques) ont voulu s'emparer d'une mosquée. La police étant intervenue, un membre du service d'ordre fut tué d'un coup de poignard. D'après l'exposé fait devant le Conseil supérieur islamique réuni à Alger au début d'octobre, les membres de cette secte voulaient détourner les jeunes de leurs études, persuader les fidèles de limiter leur alimentation aux dattes et au lait et de marcher pieds nus et les amener à refuser de prier derrière tout imam qui ne serait pas le leur (9).

..

Des fidèles de l'Eglise orthodoxe copte (des enseignants égyptiens principalement) disposaient depuis 1975 d'un lieu de culte, l'église Sainte-Marcienne à Alger, mise à leur disposition par le cardinal Duval. En septembre 1980, pendant le séminaire sur la pensée islamique, la police vint mettre les scellés sur la porte. Ils furent enlevés quelques jours plus tard après que l'archevêque d'Alger se fut engagé à donner le bâtiment aux autorités algériennes. L'évêque-Paromios vint à Alger, à la fin d'octobre, pour tenter de rencontrer le ministre des Affaires religieuses. Il dut repartir sans avoir été reçu, après qu'eut été confirmée la décision de transformer l'église en mosquée. Cette paroisse copte comprenait environ mille cinq cents fidèles, répartis en cinq cents familles.

..

Le projet de Code de la famille est, comme le disait D. Junqua dans un article du Monde (10 novembre), le « véritable serpent de mer de la vie politique algérienne ». Rappelons que le projet de Code de la famille a échoué déjà trois fois, en 1964, en 1972 et en 1980. Il s'ensuit un vide juridique grave dans le Code civil promulgué en 1975. D'où une certaine discordance dans les jugements rendus en cette matière par les tribunaux.

On sait que le statut de la femme fait l'objet d'un désaccord profond entre les traditionalistes et les modernistes, les premiers prônant le strict respect de la loi et de la tradition musulmanes, les seconds invoquant les options progressistes du régime et les garanties d'égalité qui figurent dans la Constitution et la Charte nationale.

Il semble que le projet présenté en octobre au gouvernement par le ministre de la Justice allait jusqu'à subordonner à l'autorisation du mari le droit de l'épouse au travail. Cette disposition aurait été, depuis, supprimée. Mais le projet n'a pas été rendu public aussitôt, ce qui provoqua la manifestation, devant l'assemblée d'une centaine de femmes et le dépôt d'une pétition revêtue de deux mille signatures. Elles dénonçaient « le silence qui a entouré la préparation de ce code et l'absence de toute consultation populaire ». Deux manifestations analogues se sont produites encore, l'une le 16 novembre, avec,

(9) D'après *El-Moudjahid* du 4 octobre.

à sa tête, deux héroïnes de la lutte de libération parmi lesquelles, M^{me} Bitat, la propre épouse du Président de l'assemblée; — l'autre, le 23 décembre, en plein centre de la ville, où les participants scandaient : « A bas le statut personnel » et chantaient l'hymne des combattantes du FLN.

Il est apparu, par la suite, au cours des débats consacrés par l'assemblée à ce projet, débats qui s'ouvrirent le 6 janvier 1982, que la femme y est traitée en mineure, passant de la tutelle de son père à celle de son mari, de son oncle ou de son fils aîné; que la polygamie est autorisée; que la répudiation, jouant au seul bénéfice de l'homme, est légalisée; que l'interdiction pour une musulmane d'épouser un non-musulman est maintenue, etc. *El-Moudjahid* rapporte qu'un député « a poussé le cynisme jusqu'à décrire les dimensions de la baguette avec laquelle l'épouse doit être quotidiennement flagellée »... Empressons-nous d'ajouter que nombre de députés ont soutenu un point de vue progressiste : « Comment, a dit par exemple, M. Oucharef, alors qu'elle est aujourd'hui pilote, médecin député, [la femme] peut-elle être considérée comme incapable juridique ayant toujours besoin d'un tuteur ? ».

Un article du *Monde* (18 juillet) signale les problèmes posés par les enfants de Françaises divorcées d'Algériens. Elle cite le cas de l'une d'entre elles, à qui les tribunaux français et algériens ont confié la garde de ses enfants, mais le père les a enlevés et la mère installée en Algérie se heurte à l'inaction de l'administration algérienne. Les autorités consulaires prêtent assistance à quelque deux cents mères françaises qui essaient d'exercer le droit de garde de leurs enfants ou, tout au moins, de venir les visiter.

En septembre 1980, la France et l'Algérie avaient procédé à un « échange de lettres » afin d'organiser une « coopération judiciaire en matière des droits de garde et de visite ». Mais il ne semble pas jusqu'ici que les bonnes intentions aient été traduites en actes.

IV. — PROBLÈMES SOCIAUX

L'année a commencé dans un climat social assez morose, marqué par des grèves; en décembre 1980, c'étaient les douaniers qui avaient arrêté le travail; en janvier 1981, ce sont les ouvriers du pétrole à Hassi-R'mel; à la fin du mois, le 28, la compagnie Air-Algérie doit suspendre ses vols par suite d'une grève surprise, dont le motif était la décision de supprimer les billets à tarif réduit (10 %) consentis par toutes les compagnies à leur personnel. Selon la direction, il y aurait eu des abus, certains membres du personnel achetant des billets à prix réduit pour des destinations approchées (Tunis ou Palma, par exemple),

ceci uniquement pour pouvoir toucher l'allocation de 300 dinars attribuée aux Algériens se rendant à l'étranger. Le personnel qui ne nie pas ces abus, est surtout las de la dégradation continuelle de son niveau de vie.

Ce malaise est assez général chez les ouvriers de l'industrie, qui craignent de faire les frais de la politique d'austérité décidée par le gouvernement. Il y a bien eu des augmentations, mais pour les travailleurs à faibles revenus, les paysans et les fonctionnaires. Or, les ouvriers, en général mieux payés, subissent eux-aussi les effets de l'inflation, qui a été de 18 à 20 % en 1980.

Nous l'avons vu plus haut l'action, de plus en plus audacieuse, des activistes musulmans. Les observateurs eurent vite fait de penser qu'ils ne faisaient qu'exploiter une situation instable, un malaise social diffus, de plus en plus généralisé. Les facteurs de ce malaise sont nombreux et divers : la hausse des prix, la crise du logement, extrêmement aiguë, l'insuffisance des équipements collectifs, l'aggravation des inégalités sociales, le luxe de certains privilégiés, trop ouvertement étalé. Ce malaise s'est traduit parfois par des explosions soudaines et violentes, comme celles qui se sont produites à Bordj-Menaïel, près d'Alger, à la suite d'un match de football, ou près de Lakhdaria, où toute la population d'une commune s'est soulevée pour protester contre le transfert de la mairie, décidé sans consultation. L'achat de plusieurs milliers de voitures d'aspect luxueux, que l'on disait réservées aux cadres, a provoqué une réaction populaire : des dizaines de ces véhicules ont été endommagés et certains, à Oran par exemple, ont été entièrement détruits.

La campagne d'« assainissement », engagée par le Président l'année précédente, s'est poursuivie. Des directeurs de sociétés nationales ou d'offices ont été inculpés et arrêtés, tels ceux d'ALFOR, filiale de la SONATRACH, spécialisée dans les forages, de la Société nationale de commercialisation et applications techniques (SONACAT), du complexe olympique d'Alger, de l'Office national du parc zoologique et de celui du matériel hydraulique (ONAMHYD) ou des fruits et légumes (OFLA).

Dans un discours prononcé à Batna, à la fin du mois de février, le Président Chadli Bendjedid n'a pas caché sa détermination de remonter aussi haut qu'il le faudrait : « Certaines pratiques, a-t-il déclaré, ont atteint un tel niveau qu'elles pouvaient représenter un danger pour la révolution. Il fallait y remédier... Ce choix n'est pas facile. Il impose aux militants de se dresser face à des compagnons et des amis... Le processus est désormais engagé et rien ne pourra l'arrêter ». Les termes de « compagnons » et d'« amis » ont donné à penser que des membres du groupe dirigeant de la Révolution étaient visés, d'autant que le bruit courait que certains inculpés avaient mis en cause des ministres sur l'ordre desquels ils auraient agi.

Pour rassurer les cadres qui n'ont rien à se reprocher, le Président a réformé par ordonnance certains articles du Code de procédure pénale. C'est ainsi que les membres du comité central du parti et ceux du gouvernement ne pourront être appelés à témoigner qu'après décision du Président de la République lui-même. L'article 573 du Code exige à présent une autorisation écrite du ministre de la Justice pour toute inculpation « d'un membre du comité

central du parti ou du gouvernement susceptible d'être inculpé d'un crime ou d'un délit commis avant ou pendant son mandat ou sa mission gouvernementale, hors, à l'occasion, ou dans l'exercice de ses fonctions ». L'article 574 précise que les inculpés seront jugés par la Cour Suprême, qui statuera toutes chambres réunies, ce qui supprime toute possibilité d'appel.

...

Dans l'Algérie socialiste, quelle est la part laissée au « privé » ? Un dossier paru dans *Algérie-Actualité* (n° 831) donne quelques chiffres.

Dans le commerce et les services, 63 % des activités sont exercées par le secteur privé (34 % pour le commerce, 19 % pour les services). Entre 1967 et 1979, l'emploi est passé de 160 500 à 144 000 pour le commerce, de 15 050 à 49 810 pour le transport, de 126 500 à 125 650 pour les autres services.

Dans l'industrie et l'artisanat, 4 800 entreprises ont été recensées par le ministère des Industries légères, dont 1 650 unités artisanales, qui emploient moins de 5 ouvriers, soit 34 % du total.

Dans l'agriculture, 60 % des terres utilisées sont occupées par le secteur privé; 3 % seulement sont irriguées. Les actifs agricoles dans le secteur privé sont au nombre de 700 000.

Selon d'autres études (10), en dépit des efforts de la « Révolution agraire », le développement de la production agricole est très insuffisant pour faire face à l'accroissement démographique. Le taux de couverture des besoins alimentaires est passé de 93 % en 1969, à 55 % en 1973 et à 41 % en 1977. D'où un appel croissant aux importations : 1 milliard de DA en 1969, 5,6 milliards en 1977 et, chose « plus grave encore, une dépendance alimentaire croissante vis-à-vis des pays capitalistes » (Marché commun et Amérique du Nord). La production à l'hectare est restée faible : « les seules améliorations notables qu'il y a eues sur ce plan sont celles enregistrées par le secteur privé ». Nous ne pouvons suivre l'auteur dans son analyse des différents facteurs : agronomiques, techniques et socio-économiques, mais le bilan global est à coup sûr décevant et l'expansion démographique ne peut que l'aggraver, ainsi que l'exode rural, qui, contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, ne s'accompagne pas d'une modernisation suffisante et d'un rendement accru de l'agriculture.

A l'occasion du 9^e anniversaire de l'entrée en application de la Révolution agraire (17 juin), l'hebdomadaire *Révolution Africaine* (n° 903) s'attache particulièrement au bilan de la 3^e phase concernant le pastoralisme, qui a débuté en 1975. Après un début prometteur, plein d'élan, « peu à peu les activités se sont ralenties... et l'application des dispositions du Code pastoral demeure tout-à-fait relative ». Il existe aussi « une grave tendance à la détérioration des sols. Le tapis végétal s'amenuise peu à peu, un processus de désertification s'installe

(10) En particulier celle de M. BOUZIDI, « Où en est l'agriculture algérienne ? », *Revue algérienne des Sciences juridiques, économiques et sociales*, n° 3, sept. 1980.

par endroits et menace par son extension des régions entières ». Les points d'eau sont trop peu nombreux : « un pour 50 000 ha », et, qui plus est, inégalement répartis. « Les troupeaux se concentrent autour des points d'eau » et le processus de désertification commence. De plus, « la crainte de la disette amène les petits éleveurs à pratiquer des cultures de céréales, or les labours épuisent rapidement la mince couche de terre arable ». « Plus de 2 millions d'hectares auraient été ainsi désertifiés.

Ajoutons que le 10 mai, le Conseil des ministres a adopté un schéma de restructuration du secteur de l'agriculture et de la révolution agraire, qui comporte : la spécialisation des nouvelles structures; la décentralisation en vue de lever les contraintes bureaucratiques; la participation du producteur à la gestion; la rationalisation des activités et l'accroissement de la rentabilité des entreprises.

..

Où en est le travail des femmes ? D'après l'*Annuaire statistique de l'Algérie*, la revue *El-Djazairia* (n° 83, 1981) donne quelques chiffres. « Pour 3 616 406 femmes, le seul travail qui existe est le travail à la maison ». Le taux d'activité des femmes a très peu augmenté depuis 1966, puisqu'il est passé de 1,82 à 2,6 % en 1977. « Sur une population active totale de l'ordre de 2 336 972, seulement 138 236 femmes travaillent », dont 115 197 dans le secteur urbain.

Voici le tableau des professions donné par la revue :

	Nombre	%
Professions scientifiques et libérales.	42 153	30,50
Cadres supérieurs de l'Administration.	767	0,55
Personnel administratif.	30 315	21,93
Directeurs et propriétaires gérants.	920	0,66
Commerçants et agents commerciaux.	871	0,63
Services.	38 197	27,63
Secteur agricole.	7 196	5,20
Ouvriers, artisans.	13 905	10,06
Autres professions.	1 355	0,98
Non ou mal déclarés.	2 557	1,85

..

Le problème des travailleurs algériens en France a été marqué par le changement politique intervenu à Paris après le 10 mai. Mais il n'a pas été résolu pour autant.

Le 25 avril, avait eu lieu en France une journée nationale de protestation contre les expulsions d'émigrés. Le 29, le ministre français de l'Intérieur suspendait les expulsions et créait un groupe d'études *ad hoc*.

Après le 10 mai, les Algériens ont éprouvé un sentiment d'optimisme, que les déclarations de plusieurs ministres français ont renforcé. Dans son discours prononcé à l'Unesco le 25 mai, M. Cheysson, nouveau ministre des Relations extérieures, déclare : « J'exprime solennellement ma reconnaissance à tous ces travailleurs immigrés qui ont contribué à la croissance industrielle de la France – dont deux millions d'Africains – auxquels il serait injuste de faire porter le poids de mesures contraignantes ».

Le 26 mai, M. Defferre, ministre de l'Intérieur, annonçait la suspension à titre provisoire, et « sauf exception justifiée par une nécessité impérieuse d'ordre public », de toute mesure d'expulsion. Il a toutefois fait remarquer que « cette nouvelle orientation ne signifie pas que les frontières s'ouvriront à l'arrivée d'une main-d'œuvre nouvelle ». Il précisait qu'il ne proposerait pas « au gouvernement de mettre en cause les contrôles existants », mais qu'il veillerait à ce qu'ils demeurent conformes « au droit et à la dignité des personnes ». Il ajoutait enfin qu'il prendrait « l'initiative d'une vaste concertation afin de trouver une solution plus humaine aux problèmes posés par les étrangers en situation irrégulière ».

On sait que des mesures devaient être adoptées le 15 juillet par le gouvernement français pour suspendre, ou même interdire s'agissant de certaines catégories de mineurs, les expulsions, régulariser la situation des travailleurs entrés clandestinement en France et, d'une façon générale, pour mettre en œuvre une politique d'insertion sociale des intéressés dans tous les domaines de la vie nationale.

Le comité mixte franco-algérien sur l'émigration, institué en septembre 1980, lors de la visite de M. François-Poncet, s'est réuni à Alger les 27 et 28 juillet. Il a mis au point l'application d'un accord intervenu en septembre précédent sur la réinsertion de l'émigration en Algérie : modalités de paiement de l'allocation retour, qui pourra être versée directement en France, conditions d'organisation des stages de formation ; prêt aux travailleurs souhaitant monter en Algérie une petite entreprise.

André ADAM*

* Paris-Sorbonne.